VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 91

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE-CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE

Ne prend pas part au vote de la délibération : Nicolas BONNET, membre de l'Assemblée Générale du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

Par délibération du 30 mars 2018 le Conseil Municipal a donné son accord pour signer une convention pluriannuelle avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne pour une durée de 3 ans soit 2018-2020.

Dans le cadre de cette convention, une subvention annuelle de 11 000 € est allouée, inscrite au budget 2020.

Cette convention peut être complétée, chaque année, par un avenant après concertation avec les services municipaux concernés.

Le projet d'avenant n°2, ci-joint, précise les actions pour 2020.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle entre la Ville et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne,
- d'autoriser le versement de la subvention annuelle de 11 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 JAN 2020

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Olivier BIANCHI

Avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020

Entre la Commune de Clermont-Ferrand, représentée par son maire Monsieur Olivier BIANCHI, habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2018.

Ci-après appelée la Ville de Clermont-Ferrand

ET

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, dont le siège est situé Moulin de la Croûte, rue Léon Versepuy à Riom (63), représenté par sa Présidente Madame Eliane AUBERGER, selon délibération du bureau en date du 25 novembre 2011.

Ci-après appelé le CEN Auvergne

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de préciser le programme défini dans la convention du 30 mars 2018 pour l'année 2020 et de fixer le montant de la subvention annuelle allouée au CEN Auvergne par la Ville de Clermont-Ferrand au titre de l'année 2020.

Article 2 : Programme d'actions proposé par l'avenant n°2

1-Préservation et valorisation du patrimoine naturel situé sur le territoire de la Ville de Clermont-Ferrand : soutien à des actions de prospective et soutien aux actions de gestion (études, travaux, suivi, valorisation…).

2-Accompagnement de la Ville de Clermont-Ferrand, veille et conseil en faveur des politiques de conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel et promotion de l'image de la Ville : le CEN Auvergne pourra être source de proposition dans le cadre des actions menées par la Ville, comme par exemple la semaine du développement durable. Il pourra également travailler avec les associations locales pour des opérations de sensibilisation.

Article 3 : Participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand

Au titre de l'année 2020, la Ville de Clermont-Ferrand entend allouer au Conservatoire d'espaces naturels Auvergne une subvention qui s'élève à 11 000 €.

Article 4 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de la signature par les deux parties.

Article 5 : Autres dispositions de la convention

Les autres dispositions de la convention, non contraires aux stipulations du présent avenant ou non modifiées par celui-ci, poursuivent leurs effets.

Fait à Clermont-Ferrand en 2 exemplaires ,

Pour la Ville de Clermont-Ferrand	Pour le CEN Auvergne
Le Maire	La Présidente
Olivier BIANCHI	Eliane AUBERGER